



**RAPPEL — CONVOCATION**

**-aun CSDM**

**L'Assemblée générale de l'Unité de négociation CSDM est convoquée ce mercredi 16 septembre, 17 h au Palais des congrès.**

Convoquez vos collègues à venir débattre du plan d'action — phase 3.

**-apd EXTRAORDINAIRES**

N'oubliez pas l'Assemblée extraordinaire des personnes déléguées **demain, le mardi 15 septembre, à 13 h 30**. On y débattera de la phase 3 du plan d'action de la FAE.

Une APD extraordinaire est également convoquée **le lundi 21 septembre à 17 h 30** au Centre Antique. La convocation et l'ordre du jour vous sont livrés aujourd'hui dans le *Bulletin des personnes déléguées*.

## CONSULTATION SUR LE BULLETIN UNIQUE

Votre personne déléguée convoquera l'assemblée syndicale pour voter la position commune de votre école primaire ou secondaire. Une seule réponse par école. Inscrivez les réponses de votre école en ligne dans le site de l'Alliance. Nous en débattons et adopterons la position de l'Alliance à l'APD extraordinaire du 21 septembre.

# RENDEZ-VOUS CE MERCREDI

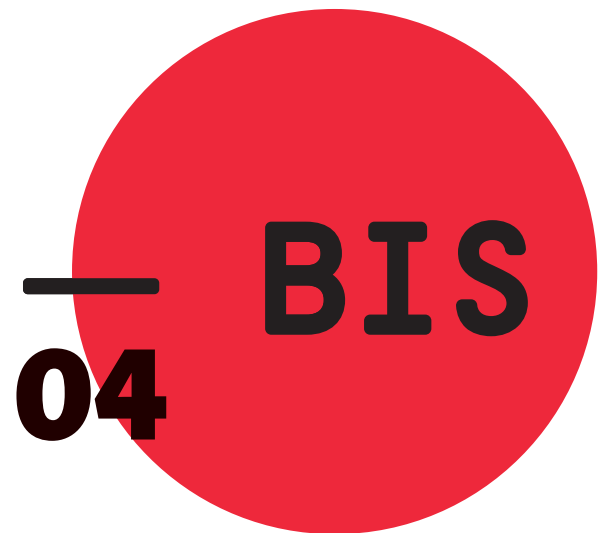
« Le rôle que jouent les enfants à certains endroits, ça m'inquiète. Les enfants ne devraient pas être mêlés à la politique... », affirmait le ministre de l'Éducation, le lendemain de la troisième chaîne humaine du mouvement *Je protège mon école publique*. De surcroît, il déclarait à Radio-Canada : « L'augmentation du nombre d'élèves par classe, c'est lié aux négociations en ce moment avec les syndicats. Alors, je comprends qu'on fait peur aux gens. » Quel culot!

Le ministre de l'Éducation devrait être le premier à se lever au Conseil des ministres pour défendre l'importance de protéger l'école publique, à cogner à la porte du Conseil du trésor pour réclamer les sommes nécessaires pour offrir aux citoyens une école publique de qualité. Mais non. Il préfère plutôt blâmer celles et ceux qui le font pour lui, en ciblant particulièrement les syndicats. Heureusement que les citoyens ne sont pas dupes! Le gouvernement doit assumer pleinement ses choix d'imposer des mesures d'austérité dans le réseau d'écoles publiques. Il devrait assumer les dernières coupes budgétaires de 350 M\$. Idem pour son dépôt patronal qui comprend des hausses de ratios des élèves, la baisse du plancher d'emplois et l'augmentation de la précarité dans tous les secteurs, la réduction des services et des sommes liées à l'intégration de l'élève HDAA en classe régulière. Le tout, couronné d'une augmentation de tâche de trois heures et d'un gel salarial de deux ans qui ne feront qu'appauvrir les profs. Les syndicats n'inventent pas des fantômes. Ils négocient avec la partie patronale qui n'a d'autre mandat que de couper. Après 70 rencontres de négo, rien n'a encore bougé. Les parents ont compris que les compressions et les offres du gouvernement, les pires depuis 50 ans, ne feront que détériorer l'école publique. Et pourtant, le gouvernement maintient le cap et continue à marteler toujours le même message.

La faible volonté que démontre le gouvernement d'assumer les fonctions fondamentales d'un État moderne atteint un sommet qu'aucun gouvernement précédent n'a approché.

### LA JUSTE PART DES ÉCOLES PRIVÉES

Au moment où le gouvernement libéral met la hache dans l'école publique, alors que nos écoles étouffent à cause des compressions et



des moisissures, **les écoles privées se paient de la publicité à grands frais, financée à 60% par des fonds publics**, pour attirer les élèves de nos écoles en promettant des ressources et des équipements sportifs de haut niveau. Quelle ironie! Les écoles privées n'ont-elles pas à faire leur juste part pour assainir les finances de l'État? Il n'y a pas que nos édifices qui menacent de s'effondrer, mais l'école publique aussi, face à tant de mépris de la part du gouvernement Couillard.

### LES GRANDS MOYENS

En réponse à cette forme d'entêtement idéologique, parce que tous les cris d'alarme se sont butés à la sourde oreille de ce gouvernement dogmatique, l'heure est venue de nous faire entendre. Les parents témoignent plus que jamais leur attachement à l'école publique et leur solidarité à nos demandes.

Devant cet entêtement du gouvernement, nous devons prendre les grands moyens pour améliorer nos conditions de travail, les services aux élèves et préserver l'école publique. L'AG, ce mercredi, est un rendez-vous incontournable afin de voter ensemble sur la phase 3 du plan d'action et pour nous préparer à exercer une première journée de grève le 30 septembre.

● Catherine Renaud, présidente



## DÉTERMINER VOS RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

L'acronyme CPEPE signifie *Comité de participation des enseignants aux politiques de l'école*. Ce comité est donc l'endroit où les représentants des enseignants participent, en démarche consensuelle ou en consultation, aux décisions concernant la vie pédagogique et disciplinaire de leur école. Il est donc essentiel de s'assurer que le CPEPE s'appuie sur un fonctionnement clair et connu de tous.

La clause 4-3.06 indique que le CPEPE établit ses propres procédures de fonctionnement. Nous conseillons aux membres enseignants d'élaborer le plus tôt possible dans l'année scolaire un projet de règles de fonctionnement qui prévoira les éléments nécessaires à un déroulement efficace et respectueux des travaux du comité.

### SUGGESTIONS D'ÉLÉMENTS À DÉTERMINER

- Planification d'un calendrier de rencontres et élaboration d'une procédure pour traiter les cas de report, d'annulation ou d'ajout de rencontres;
- élaboration et adoption de l'ordre du jour;
- rédaction, révision et adoption du compte rendu;
- gestion et animation des réunions.

Il est important de saisir que la direction n'a pas de pouvoir particulier, non plus de droit de veto, sur ces règles de fonctionnement. Elle est

membre du comité et a droit d'émettre ses opinions et désaccords, notamment sur ce qui pourrait apparaître au compte rendu, mais en aucun cas, elle ne peut imposer des manières de procéder. Celles-ci sont adoptées à la majorité des membres, tout comme l'ordre du jour et le compte rendu des rencontres, qui doivent évidemment refléter fidèlement le contenu des recommandations, des décisions et des suivis nécessaires.

Cet automne, quatre sessions de formation CPEPE seront offertes à l'Alliance pour les enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire, et une sera réservée pour les profs de l'EDA. Inscrivez-vous, même si vous n'êtes pas officiellement membre du comité. Connaître son fonctionnement est essentiel pour les collègues qui en font partie, mais les autres en tireront également profit. Le CPEPE est un important comité de la convention collective qui a un rôle pivot pour tous les autres comités. De nombreux documents sont à votre disposition dans le site de l'Alliance. Pour les consulter, visitez l'onglet *SERVICES* puis cliquez sur *DOCUMENTS DE FORMATIONS*.

● Elaine Bertrand, vice-présidente  
Christyan Barrière, conseiller



## DEMANDEZ L'INFORMATION

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'*Entente nationale*, la direction de votre école a l'obligation de vous transmettre tous les renseignements concernant les élèves à risque et les EHDA. Elle doit le faire au plus tard le 15 septembre de chaque année, ou dans les 15 jours ouvrables suivant l'intégration ou l'arrivée d'un élève en classe spécialisée. Ces renseignements comprennent notamment la liste des élèves reconnus par un code de difficulté ou de handicap. Vous devriez également être informés du nom des élèves qui ont un dossier d'aide particulière (DAP). Vous pourrez alors avoir accès à ce dossier et ainsi prendre connaissance des plans d'intervention qui ont été élaborés pour ces élèves.

Aussi, n'oubliez pas de consulter vos collègues afin de vérifier si les élèves reconnus à un code de difficulté ou de handicap au 30 juin dernier le sont encore sur vos listes de cette année.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter.

● Nathalie Tremblay, personne-ressource au CA (poste 251)  
Carmen Palardy, conseillère (poste 253)

## PRÉPARATION À LA RETRAITE

### SESSION DE LA FAE

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) organise une session de préparation à la retraite les vendredi et samedi 23 et 24 octobre 2015, aux bureaux de la FAE, sis au 8550, boulevard Pie-IX, bureau 100. Cette formation est offerte particulièrement aux enseignantes et enseignants **qui comptent prendre leur retraite d'ici deux ans**. Le nombre de participants est limité, nous vous convions à vous inscrire le plus rapidement possible. Pour plus de détails, veuillez consulter les règles d'admission à la fin du formulaire d'inscription disponible dans le site de l'Alliance.

On y traitera, entre autres, des questions juridiques, des régimes de retraite (ne pas oublier d'apporter votre état de participation) et des régimes d'assurance pour retraités. Le dernier état de participation livré par la CARRA est celui de septembre 2008. Vous pouvez compléter le formulaire 008 *Demande d'état de participation (CARRA)* pour en obtenir un exemplaire plus récent.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire **avant 16 h le vendredi 9 octobre**, en utilisant le formulaire en ligne, dans la section *FORMULAIRES* du site de l'Alliance.

L'Alliance est fière d'encourager la participation des membres au programme de préparation à la

retraite offert par la FAE en diminuant la contribution du membre de 75 \$ à 20 \$ et de 85 \$ à 60 \$ pour la conjointe ou le conjoint non membre d'un syndicat affilié à la FAE pour l'année 2015-2016. Ces coûts incluent le repas du samedi midi.

À la suite de leur inscription, les participants recevront par la poste une facture qu'ils pourront payer soit **par chèque** en retournant le tout à l'aide de l'enveloppe affranchie, ou **en argent comptant** déposé aux bureaux de l'Alliance, au 8225, boulevard Saint-Laurent.

L'horaire de la session de formation est le suivant : le vendredi de 17 h 30 à 21 h; le samedi de 8 h 30 à 16 h. On peut aussi s'inscrire à l'une ou l'autre des sessions de la FAE qui se tiendront à Montréal, à Laval ou à Granby et dont les dates figurent au formulaire de préinscription qu'on trouve dans le site de l'Alliance. La priorité est accordée d'abord aux membres du syndicat auxquels s'adresse la formation.

### CREP

Nous vous rappelons que la date limite pour vous inscrire aux cours de préparation à la retraite de la session d'automne 2015 est le **18 septembre prochain**. Pour ce faire, vous devez vous rendre à l'adresse [retraitecsdm.ca](http://retraitecsdm.ca).

● Nathalie Tremblay, personne-ressource auprès du CA  
Chantal Forcier, conseillère

# TRAVAILLER LE MIDI ?

Il y a tant à faire que plusieurs enseignants s'arrêtent à peine pour manger et respirer un peu lors de la période de repas, alors qu'on a droit à au moins 75 minutes au primaire, 50 minutes au secondaire et à la FP (clause 8-7.05) et 60 minutes à l'EDA (clause 11.10.06). Il serait plus utile pourtant de prendre ce temps pour se ressourcer et se reposer afin d'être fin prêt pour poursuivre la journée, la semaine et même l'année sans s'épuiser.

Chose certaine, si un enseignant accomplit du travail à la période de repas, ce doit être par choix personnel et non par imposition de la direction ou sur insistance de certains collègues. Pendant cette période, personne ne peut vous obliger à participer à des rencontres, que ce soit de la concertation, du travail de comité, des activités étudiantes, etc.

Si un enseignant décide de faire du travail, avec ou sans élèves, durant la période de repas, il faut alors s'assurer que cela soit conforme à la convention et que cela soit clairement indiqué sur la grille horaire de tâche.

La convention prévoit qu'un enseignant peut accomplir du travail de nature personnelle (TNP) pendant la période de repas, pour un maximum hebdomadaire de 2 heures. L'enseignant du primaire peut aussi s'entendre avec la direction pour être assigné à de la tâche éducative ou complémentaire à la période de repas. Peu importe que l'enseignant ait du TNP ou de la tâche éducative ou complémentaire à son horaire, il faut toujours qu'il reste 50 minutes sans aucune tâche à accomplir pendant la pause du midi.

N'oublions pas que la semaine régulière de travail est de 32 heures et que ces 32 heures doivent toutes apparaître à la grille horaire. La partie patronale ne reconnaît nullement le travail accompli au-delà de ces 32 heures, et ose même en exiger encore plus des enseignants. Surtout dans le contexte actuel de négociation, un bon moyen de se faire respecter est d'appliquer la convention correctement, ce qui permet notamment de profiter d'une réelle pause pour refaire le plein d'énergie le midi.

●  
Chrystian Barrière, conseiller

## LA BONNE DIRECTION — LE RU

*C'est celle qui conduit à destination et non celle dont la route est pavée de bonnes intentions.*

**LES FAITS** — Voici des consignes données par une direction dans le cadre du remplacement d'urgence (RU) : *Retard de 15 minutes et moins — les collègues de niveau se partagent les élèves ou encore exercent une surveillance appropriée envers les élèves qui n'ont pas d'enseignante. En cas de retard de plusieurs collègues, deux enseignantes observent une surveillance appropriée sur la cour de récréation.*

**LE RECTIFICATIF** — La clause 8-7.11 de la *Convention collective locale* est claire : quand un enseignant est absent, il faut le remplacer. Cela doit s'appliquer en tout temps, que l'absence soit d'une journée complète, d'une seule période ou qu'il s'agisse d'un court retard imprévu.

La direction n'a simplement pas le droit de demander à des enseignants de se partager les élèves de la classe du prof absent ; il est alors important de signifier clairement le refus à la direction, car il n'y a aucune compensation prévue à la convention dans le cas d'un prof qui accepte de prendre des élèves d'un autre groupe dans sa classe.

Même si un enseignant avise la direction de son retard de 10 ou 15 minutes, il est obligatoire de le remplacer par l'enseignant apparaissant à la grille de RU, en rémunérant celui-ci pour chaque minute, au 1/1000, comme prévu à la clause 8-6.02 de l'*Entente nationale*.

Dans le cas de l'absence de plusieurs enseignants, où la direction assignerait des enseignants à surveiller des élèves dans la cour, cela constituerait du RU et ils devront être rémunérés au 1/1000.

●  
Chrystian Barrière, conseiller

# DES FORMATIONS POUR TOUS

C'est aujourd'hui que le programme de formation est disponible dans le site de l'Alliance, dans la section *FORMATION* de l'onglet *SERVICES*. Le document papier vous sera livré lundi prochain, le 21 septembre. De nombreuses formations sont offertes à tous les enseignants, dont quelques-unes plus spécifiquement à certains membres des comités. Ces formations vous permettront de vous renseigner entre autres à propos de ces comités, pour que vous puissiez ensuite partager vos connaissances avec vos collègues lors des assemblées syndicales. Cela permettra une meilleure compréhension des enjeux liés à ces comités et aux budgets qui leur sont alloués. De plus, deux sessions sur le thème *Santé-sécurité au travail* vous seront offertes et des rencontres pour les personnes déléguées auront lieu en octobre et en janvier pour soutenir les profs dans leurs fonctions. N'hésitez pas à prendre connaissance du calendrier et à vous inscrire en utilisant les formulaires disponibles dans le site de l'Alliance, à la page FORMULAIRES. Allez y jeter un coup d'œil!

●  
Elaine Bertrand, vice-présidente

## FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES — AFFICHAGE SAI — BASSINS 2015-2016



À compter de ce mercredi 16 septembre, il y aura affichage des postes à pourvoir par les personnes inscrites dans les bassins.

L'affichage aura lieu chaque semaine, **du mercredi 18 h au jeudi 13 h.**

L'entrée en fonction aura lieu le lundi suivant.

Le calendrier des assemblées est disponible sur SAI dans la section SAI BASSINS.

●  
Monique Decelles, conseillère

## RAPPEL FORMATION CPEPE

La session de formation se tiendra **le mardi 29 septembre 2015 de 9 h à 15 h 15**. Un dîner sera servi.

Les inscriptions doivent être transmises **avant 16 h le mardi 22 septembre** en utilisant le formulaire en ligne dans le site de l'Alliance. Pour de plus amples renseignements, contacter Fanny Pante au 514 383-4880, poste 238.



# EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 16 ET EN GRÈVE LE 30 SEPTEMBRE



Par son intransigeance devant nos appels à négocier de bonne foi, le gouvernement Couillard ajoute de l'huile sur le feu d'un automne qui s'annonce de plus en plus chaud.

L'Assemblée extraordinaire des personnes déléguées du 15 septembre, l'Assemblée générale du 16 septembre et la journée de grève du 30 septembre sont des occasions à ne pas manquer pour crier haut et fort notre soutien à notre équipe de négociation et notre détermination à maintenir et à améliorer les conditions d'enseignement dans les écoles publiques.

## RAPPEL : UN PROF, ÇA ENSEIGNE !

Il importe de maintenir le cap afin de respecter l'intégrité de la tâche enseignante. Il en va de la compréhension des directions d'établissement et des négociateurs patronaux qui croient souvent à tort qu'un prof doit faire du bénévolat en travaillant au-delà des 32 heures hebdomadaires prescrites et rémunérées. En somme, on n'initie aucun comité et aucune activité étudiante, mais on ne refuse pas d'y participer quand ceux-ci nous sont imposés et respectent, en tout point, les paramètres prévus à nos conventions collectives.

●  
Roxanne Messier, vice-présidente  
Martin Bibeau, vice-président  
Yves Parenteau, conseiller

## PROCHAINS RENDEZ-VOUS : 16 ET 30 SEPTEMBRE

La soirée du 16 septembre est à marquer d'une pierre blanche dans votre agenda. Nous avons rendez-vous en Assemblée générale de l'Unité de négociation CSDM afin de débattre du projet du plan d'action — phase 3 et des moyens de pression plus lourds à adopter. La participation massive du plus grand nombre y est nécessaire pour, encore une fois, démontrer à la partie patronale à qui elle a affaire. En assemblée syndicale de votre établissement, prenez le temps de discuter de l'importance d'une forte participation à cette instance.

**LE 30 SEPTEMBRE PROCHAIN,  
NOUS SERONS 34 000 MEMBRES DE LA FAE  
EN GRÈVE POUR COMMUNIQUER LA FORCE  
DE NOTRE SOLIDARITÉ.**

Pour dire au gouvernement Couillard que nous ne le laisserons pas démanteler l'école publique. Pour dire aux parents qu'ils ont raison de nous appuyer, que nous ne baisserons pas les bras. Nul besoin d'insister : pour que notre message soit entendu, il faudra tous être au rendez-vous. **C'est notre responsabilité.**

Les détails quant à l'organisation de cette journée seront diffusés prochainement dans le *BIS*.

**EN AVANT TOUS !**

## AFFICHONS NOS COULEURS



Au lendemain de la rentrée scolaire et à la veille du déclenchement d'une première journée de grève, les moyens de pression pour soutenir nos négociateurs sont relancés.

Du nombre, l'opération *Affichons notre colère* doit être remise en branle pour que nos patrons et le grand public comprennent le message.

Le port du macaron *J'enseigne : mes patrons me méprisent*, de la série d'autocollants et l'affichage de la vignette électrostatique dans une vitre de votre véhicule sont essentiels en cette période d'intensification des moyens de pression.

Pour celles et ceux qui n'ont plus ce matériel de mobilisation à portée de la main,



parlez-en aux personnes déléguées de votre établissement. Des formulaires de commande pour le matériel produit par la FAE ont été transmis aujourd'hui dans les écoles et les centres. La FAE a pris les moyens pour répondre rapidement aux demandes.

## AFFICHONS NOS COULEURS, AFFICHONS NOTRE COLÈRE.

Bonne mobilisation !

●  
Roxanne Messier, vice-présidente  
Martin Bibeau, vice-président  
Yves Parenteau, conseiller



Le *BIS* est publié chaque semaine par le Service des communications

Coordination : Yves Parenteau • Éditique : Marie-France Beaucher • Impression : Mont-Roy L'imprimeur

8225, boul. Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2P 2M1  
Téléphone : 514 383-4880 • Télécopieur : 514 384-5756

— ALLIANCE  
DES PROFESSEURS  
ET PROFESSEURS  
DE MONTREAL —

